

DEC151490DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe Pieri, délégué régional de la circonscription Centre-Est

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC1000152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Pieri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

Vu le projet de convention d'application du volet « enseignement supérieur, recherche et innovation » du contrat de plan Etat-Région Lorraine 2015-2020 conclu entre l'Etat, le Conseil régional de Lorraine, l'Université de Lorraine, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Nancy, la Conférence régionale des grandes écoles de lorraine (CRGEL) et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Philippe Pieri, délégué régional de la circonscription Centre-Est, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention d'application du volet « enseignement supérieur, recherche et innovation » du contrat de plan Etat-Région Lorraine 2015-2020 conclue entre l'Etat, le Conseil régional de Lorraine, l'Université de Lorraine, l'INRA, l'INRIA, l'INSERM, le CHU de Nancy, la CRGEL et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs